

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Connie Craddock

Vice-présidente aux affaires publiques

416.943.5870 or ccraddock@iirc.ca

L'OCRCVM soutient la création de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs

Le 29 septembre 2008 (Toronto, Ontario) – L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a fourni du financement pour soutenir la création d'un nouvel organisme national indépendant, [la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs](#).

Les conseils d'administration des organismes prédécesseurs de l'OCRCVM – l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et Services de réglementation du marché inc. (SRM) – ont fourni un capital de démarrage à la Fondation, capital qui a été puisé à même le fonds de fiducie discrétionnaire et le fonds d'affectation spéciale de l'ACCOVAM et de SRM. Ces sommes ont été dérivées des amendes disciplinaires perçues auprès des sociétés et des particuliers réglementés par l'ACCOVAM et SRM, et le financement accordé à la Fondation a été fourni à titre de projet spécial devant bénéficier à la fois au public investisseur et aux marchés des capitaux canadiens.

La création de la Fondation procède d'une recommandation émise par le *Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada* (financé par le fonds de fiducie discrétionnaire de l'ACCOVAM en 2005). Les recherches commandées par le Groupe de travail ont révélé que, bien qu'il existe un grand nombre de personnes et d'entités activement engagées dans la défense des droits des consommateurs au Canada, il n'existe pas d'organisme national plus vaste et solidement établi qui représente activement les consommateurs dans le domaine de la réglementation des valeurs mobilières. C'est pourquoi le Groupe de travail a recommandé que les autorités de réglementation et d'autres parties intéressées travaillent ensemble à l'établissement d'un organisme national crédible et doté de ressources adéquates pour défendre les consommateurs d'une voix forte et cohérente dans la réglementation des valeurs mobilières au Canada.

La fondation donnera une voix plus forte à l'ensemble des épargnants du Canada, lesquels ne disposent souvent pas des ressources juridiques et comptables ni des recherches normalement accessibles à d'autres groupes lorsque vient le temps de formuler et de défendre leurs points de vue », a déclaré M^{me} Susan Wolburgh Jenah, présidente et chef de la direction de l'OCRCVM. Les autorités de réglementation, le public investisseur et les marchés des capitaux canadiens profiteront tous d'un apport plus étendu et plus diversifié dans l'élaboration des politiques réglementaires.

Au cours des dernières années, l'ACCOVAM et SRM ont soutenu une variété de projets à l'aide de leurs fonds de fiducie discrétionnaire et d'affectation spéciale. En plus de financer les travaux du *Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada*, ces fonds ont aidé à financer d'autres projets récents, dont la création de la Base de données nationale d'inscription, la série de séminaires et de conférences sur la structure des marchés présentée conjointement par SRM (maintenant l'OCRCVM) et l'école de commerce DeGroot (IIROC-DeGroot Market Structure Conference and Lecture Series), un nouveau programme de formation sur la négociation en bourse qui sera offert sur le Web à l'intention des épargnants et, plus récemment, un programme proposé destiné à accroître les connaissances et les compétences des jeunes en matière de finances, mis sur pied par SEDI (*Social and Enterprise Development Innovations*).

L'OCRCVM travaille actuellement à l'élaboration de paramètres et de critères plus détaillés pour la répartition future de ses fonds d'affectation spéciale, afin de veiller à ce que le processus d'affectation soit équitable et accessible à toutes les parties intéressées. Les projets retenus devront maximiser l'impact des investissements faits par l'OCRCVM au profit des investisseurs, du secteur et des marchés des capitaux.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation du marché inc. (SRM), l'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application.